



COMITE SYNDICAL
JEUDI 12 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU

Le Comité Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valsérine, en session le Jeudi 12 octobre 2017, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

Membres présents : MMES BILLOT, DUBARE, LEVILLAIN, PETIT, SECRET,
MM ARQUETOUT, BELMAS, BLONDET, BOURDON, BOUTHERRE, BRUYAS, BUGNON, CAMET,
CHAUMONTET, CHANEL, DOUCET, DUJOURD'HUI, MARCON, MORARD, PERILLON, PYTHON, REY,
RONZON, SOULAT, VELLUT, QUOEX,

Membres ayant donné procuration : MME LAVERRIERE à MME PETIT,
M JACQUEMIER à M BOUTHERRE, M RETHOUZE à MARCON, M COLLETAZ à BRUYAS, M GILET à M
SOULAT,

Membres absents excusés : MMES FOURNET, MOURER,
MM MOUCHET, SALAMON, ROBIN, ROSNOBLET,

Membres absents : MMES ANCHISI, ANCIAN, CUNY, JANISZEWSKI, LAHURE,
MM BOUGETTE, BRIFFOD, COCHARD, DANGUY, DURUEZ, MALFAIT, PALISSON, VESPASIANO,

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2017

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Comité Syndical du 06 juillet 2017 joint en annexe de l'ordre du jour.

I. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Il a été porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés, depuis la convocation au dernier Comité du 22 juin 2017, jusqu'à la date de la convocation du Comité le 12 octobre 2017 (*Voir document annexé à la convocation*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération du Comité en date du 05 juin 2014.

TRI RECYCLAGE

II. – PRET DE MATERIEL

DELIBERATION N°17C37 – Présentée par M PYTHON

Le SIDEFAGE prête aux organisateurs d'évènements sur son territoire du matériel permettant de faciliter le tri des déchets et la sensibilisation du public à la problématique du tri : poubelles de tri, documentation, panneaux, gobelets ré-utilisables, etc.

Lorsque le matériel n'est pas rendu ou endommagé, le SIDEFAGE facture à l'organisateur le coût du matériel. A ce jour, il convient d'en mettre à jour la liste comme suit ainsi que les valeurs correspondantes afin de pouvoir procéder aux facturations nécessaires :

liste matériel	Prix HT en €
Retricyle	540 €
3 malettes rouletaboule	1 600 €
Malle Eco-Emballage	130 €
poubelle géante	715 €
stand	1 782 €
presse-cannette	405 €
malettes magie blanche	600 €
support poubelles de tri + 4 couvercles	76 €
Fleur	2 200 €
exposition	2 650 €
vitrines	2 450 €
télévision petite	199 €
magnétoscope/lecteur de DVD	119 €
Conteneur PC 4 m ³	910 €
Conteneur PA 4 m ³	850 €
Conteneur V 4 m ³	1 000 €
Conteneur PC cafetier 4 m ³	1 040 €
Conteneur PA cafetier 4 m ³	980 €
Conteneur V Cafetier 4 m ³	1 130 €
Conteneur V 2m ³	755 €
liste matériel	Prix HT en €
Conteneur PA 2m ³	655 €
Pince à déchets	~20€
Mixeur	30 €
panneau métal "point tri"	50 €
trépied pour panneau "point tri "	200 €

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la tarification telle que proposée ci-dessus avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2017.

III. – MARCHE N°12SD010 « FOURNITURE ET MAINTENANCE DE MODULES ET INTERFACE POUR UNE GESTION OPTIMISEE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE DE DECHETS RECYCLABLES » – MARCHE COMPLEMENTAIRE

Présentée par M PYTHON

Lors du dernier Comité syndical, il a été convenu de prolonger le marché n°12SD010 « FOURNITURE ET MAINTENANCE DE MODULES ET INTERFACE POUR UNE GESTION OPTIMISEE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE DE DECHETS RECYCLABLES » uniquement pour pouvoir bénéficier de l'interface nécessaire à la gestion du parc de conteneurs.

Pour mémoire, lors du dernier Comité syndical, il avait été présenté à l'ordre du jour la possibilité d'un marché complémentaire qui comprenait l'acquisition de nouvelles sondes en plus de la prolongation du contrat d'utilisation de l'interface d'exploitation des données géolocalisées des conteneurs.

Or, compte tenu des coûts et du matériel encore en expérimentation, il a été décidé de modifier le marché complémentaire afin de ne bénéficier que de l'interface pour l'exploitation des données géolocalisées. En effet, cette interface s'avère indispensable pour faciliter la gestion du parc de conteneurs du SIDEFAGE surtout compte tenu de l'étendue du territoire. Cet outil se révèle également très utile pour les adhérents du syndicat qui ont accès aux données.

Toutefois, comme le SIDEFAGE n'est pas propriétaire du système d'exploitation et que les données ne sont pas exportables sur un autre système, le parti a été pris de continuer avec le prestataire actuel. Au terme du marché complémentaire, le SIDEFAGE pourra faire le choix de se doter d'un nouveau système en prenant les garanties nécessaires pour assurer la pérennité de l'exploitation des données sans être lié à un prestataire unique.

Les coûts de ce nouveau marché complémentaire seront présentés en séance.

Compte tenu des éléments récents sur la situation de la Société BILOBA qui a fait parvenir au SIDEFAGE la copie de jugement de mise en redressement de l'établissement, ce point est retiré de l'ordre du jour et ajourné dans l'attente d'en connaître plus sur l'évolution de la situation de BILOBA. Un point sera alors fait avec BILOBA sur les marchés en cours.

IV. – MARCHÉ N°10SD001– « PRESTATION DE VALORISATION DE DECHETS VERTS PAR COMPOSTAGE »

DELIBERATION N°17C38 – Présenté par M PYTHON

Suite à la présentation du rapport annuel d'AWT quant à sa prestation de service d'évacuation et valorisation des déchets verts du Lot 1 « Communauté de communes du Pays de Gex » (marché n°10SD001), le SIDEFAGE a sollicité de son partenaire la prise en compte, comme pour les marchés plus récents concernant les autres lots géographiques, de la montée en puissance de la filière bois-énergie et des recettes qu'elle génère, pour appliquer des prix dégressifs dans le temps..

Après avoir fait son étude de marché, AWT a notifié, par courrier en date du 30 août dernier, accepter de réviser ses prix à la baisse selon le barème dégressif suivant :

Année	Prix à la tonne €/HT
2017	<i>Pour mémoire</i> 58.01
2018	56.75
2019	56.15
2020	55.81

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les modifications de prix telles que présentées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise le Président à signer la modification de marché correspondante.

V – MARCHÉ N°15SD015– « EVACUATION ET VALORISATION DES DECHETS VERTS »

DELIBERATION N°17C39 – Présentée par M PYTHON

A compter du 1^{er} janvier 2018, le SIDEFAGE doit intégrer l'évacuation et la valorisation des déchets verts de la Communauté de communes du Canton de Rumilly (C3R) qui sera devenue adhérente du syndicat. Le tonnage estimé est de 3000 tonnes par an.

Considérant le déroulement du marché actuel et le positionnement géographique de ce nouvel EPCI adhérent, ces tonnages pourraient être ajoutés à la prestation du lot 2 du marché d'évacuation et de valorisation des déchets verts n°14SD015 actuellement en cours (secteurs du Genevois et anciennement du Val des Usse) dont le groupement constitué de SURJOUX COMPOST et LA COMPOSTIERE DES SAVOIE est attributaire.

En effet, il s'agit d'un marché à bons de commande dont le maximum fixé est suffisamment élevé pour absorber les besoins des deux territoires qui constituent actuellement le lot 2 ainsi que ceux de la C3R.

Le prix appliqué sera donc celui en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Pour mémoire, à ce jour, le tarif appliqué est de 48,39 € HT la tonne.

Les déchets verts seront pris en charge depuis la plateforme de Rumilly que la C3R mettra à disposition de notre prestataire pour le broyage et la préparation du produit destiné à la filière agricole locale.

Il a été proposé au Comité syndical de procéder à la modification du lot 1 du marché n°10SD001 pour fixer le prix à la tonne selon le barème dégressif présenté ci-dessus et à celle du lot 2 du marché n°14SD015 pour intégrer le territoire de la Communauté de communes du Canton de Rumilly.

M PYTHON précise que si la filière avec la CUMA ne fonctionne pas, il reste des débouchés en travaillant directement avec la filière agricole locale sans l'intermédiaire de la CUMA. C'est une discussion menée entre la CUMA, les agriculteurs, le prestataire, la C3R et le SIDEFAGE. Quoiqu'il en soit, avec ou sans la CUMA, le prestataire aura des débouchés. Pour rappel, son rôle consistait à retourner les andains (à faire 2 ou 3 fois avant que le compost arrive à maturation).

M DE BARROS ajoute que la C3R est en plein accord avec la position du SIDEFAGE qui a toujours eu le souhait de limiter le nombre de ses interlocuteurs et intervenants. Seul le prestataire est l'interface du SIDEFAGE, à charge pour lui, selon le contexte, d'organiser sa filière.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve l'intégration de l'évacuation et de la valorisation des déchets verts de la Communauté de communes du Canton de Rumilly au lot 2 du marché n°15SD015 dans les conditions actuelles du marché et autorise le Président à signer la modification de marché en découlant.

VI – TRANSFERT, STOCKAGE ET LIVRAISON AUX FILIERES DE RECYCLAGE DU VERRE PROVENANT DE LA COLLECTE SELECTIVE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

DELIBERATION N°17C40 – Présentée par M PYTHON

Après la dissolution du SITO, la Communauté de communes du Canton de Rumilly (C3R) a repris à sa charge l'intégralité de la gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés dont celle du verre.



Dans un premier temps, elle s'est substituée au SITOA dans les marchés contractés par ce dernier pour son territoire. Puis, elle a dû conclure de nouveaux marchés en attendant de devenir adhérente du SIDEFAGE.

Pour le transfert et le recyclage du verre, la C3R a conclu un marché avec la société TRIGENIUM. Le terme de ce marché est calqué sur celui de notre marché n°13SD014 « Transfert, stockage et livraison aux filières de recyclage de verre collecté en mélange dans les Points d'Apport Volontaire et Points de regroupement », soit au 28 février 2019.

A compter de l'adhésion de la C3R au 1^{er} janvier 2018 et du fait du mécanisme de transfert de compétence, le SIDEFAGE doit se substituer à la C3R dans le cadre du contrat qu'elle a conclu avec la Société TRIGENIUM. Les tarifs de ce marché sont cohérents avec ceux appliqués pour les marchés du SIDEFAGE.

Aussi, il a été proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer l'acte de transfert de ce contrat.

A l'interrogation de Mme BILLOT, M PYTHON précise que ce contrat fait partie des mesures mise en place pour l'accompagnement de la C3R dans son processus d'adhésion au SIDEAFGE. A la question des prix proposés par le prestataire, il répond que la différence de 2€ est justifiée par le fait qu'il ne s'agit que d'un engagement de 14 mois pour le secteur de la C3R. Ramenés aux conditions des marchés actuels, ces prix restent donc cohérents avec les prestataires qui font le même service de collecte et de stockage

M CHAUMONTET demande la motivation du choix de la C3R d'adhérer au SIDEFAGE. M DE BARROS expose que le premier motif est le tarif d'incinération appliqué par le syndicat qui est moins élevé que celui du SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy). Par ailleurs, M PYTHON explique qu'en adhérant au SIDEFAGE, la C3R ne transfère que la compétence « déchets » alors que la vocation du SILA plus large (eau et assainissement entre autres) n'intéresse pas la C3R.

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte du transfert au SIDEFAGE du contrat de Transfert, stockage et livraison aux filières de recyclage de verre collecté en mélange dans les Points d'Apport Volontaire et Points de regroupement de la Communauté de communes du Canton de Rumilly, et autorise le Président à signer l'acte en découlant.

COMMUNICATION

VII – SUBVENTION TRANSPORT POUR LES SCOLAIRES VENANT VISITER LE CENTRE D'IMMERSION EDUCATIF ET LUDIQUE (CIEL) - INTEGRATION DES ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

DELIBERATION N°17C41 – Présentée par M PYTHON

Afin de favoriser l'accès des établissements scolaires au Centre d'Immersion Educatif et Ludique, le Comité syndical par délibération n°15C13 en date du 26 mars 2015, a décidé d'attribuer aux établissements scolaires de son territoire, une subvention pour financer le transport des classes venant visiter le CIEL.

Il s'agit de verser pour chaque déplacement en bus, une aide calculée sur la base d'un forfait de 100 € auquel s'ajoute 1€ du kilomètre (aller et retour) séparant l'adresse de l'établissement de celle du SIDEFAGE pris en référence sur le site Mappy.fr.

Compte tenu de la prochaine adhésion de la Communauté de communes du Canton de Rumilly (C3R), il convient de compléter le tableau des établissements attributaires. Il est à noter que cette liste n'est pas

exhaustive et que les nouveaux établissements non répertoriés et créés postérieurement à la délibération prise ce jour, seraient automatiquement pris en compte.

La liste des établissements est disponible en annexe du présent ordre du jour.

Il a été proposé au Comité syndical d'intégrer au dispositif initial les établissements scolaires du territoire de la Communauté de communes du Canton de Rumilly dont la liste jointe est non exhaustive.

M CHANEL ajoute que cette liste n'est pas exhaustive et que les écoles nouvelles à venir seront prises en charge.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'étendre le dispositif de subvention au transport des groupes scolaires visitant le CIEL aux établissements du territoire de la Communauté de communes du Canton de Rumilly à compter de la date d'adhésion de cette dernière soit au 1^{er} janvier 2018.

TRANSFERT INCINERATION

VIII – ACCES AU QUAÏ DE TRANSFERT DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY – CONVENTION D'UTILISATION

INFORMATION - Présentée par M PYTHON

Le quai de transfert de Saint Pierre en Faucigny est accessible par un chemin dont le SIDEFAGE était le seul utilisateur jusqu'à présent. Ce chemin relie les communes d'ARENTHON et de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY.

Cependant, la SAS FAMY, souhaite exploiter le site qu'elle loue auprès de la SARL DRAGUE D'ARENTHON (groupe FAMY) qui se situe à côté de celui du SIDEFAGE.

Il a été convenu entre les collectivités concernées (les deux communes citées ci-dessus ainsi que la Communauté de communes du Pays Rochois), le SIDEFAGE, la SAS FAMY et la SARL DRAGUE D'ARENTHON que cette dernière assurerait les travaux d'aménagement nécessaires pour que le chemin supporte l'activité de la SAS FAMY en plus de celle du SIDEFAGE.

A cette fin et afin d'en déterminer les conditions d'usage, une convention a été établie entre toutes les parties.

IX. MARCHE 17SD011 – « FOURNITURE ET LIVRAISON D'EQUIPEMENTS ROUTIERS POUR LES QUAIS DU SIDEFAGE AVEC REPRISE D'UN CAMION PORTEUR »

DELIBERATION N°17C42 – Présentée par M PYTHON

Afin de renouveler l'équipement du quai de Saint Pierre en Faucigny et de pouvoir effectuer les rotations pour le transfert des ordures ménagères résiduelles de la Communauté de communes du Canton de Rumilly à compter du 1^{er} janvier 2018, un marché de « Fourniture et livraison d'équipement routiers pour les quais du SIDEFAGE avec reprise d'un camion porteur » a été lancé cet été. Les entreprises devaient répondre au plus tard le 06 septembre dernier.

Estimé à environ 350 000 €, le marché a été passé en appel d'offres ouvert.

Ce marché était divisé en 4 lots :



- Lot N°1 : Fourniture et livraison d'un camion porteur remorquant 6x2 pour le quai de transfert de Saint Pierre en Faucigny avec la reprise d'un camion porteur 6x2
- Lot N°2 : Fourniture et livraison d'un bras Ampliroll à installer sur le camion porteur remorquant 6x2 pour le quai de transfert de Saint Pierre en Faucigny
- Lot N°3 : Fourniture et livraison d'un camion tracteur 4x2 sur le site de Bellegarde sur Valserine
- Lot n°4 : Fourniture et livraison d'une remorque à fonds mouvants sur le site de Bellegarde sur Valserine

Les critères d'évaluation des offres étaient les suivants :

- Lots 1 et 2 :

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	PONDERATION
Valeur technique (<i>appréciée à l'aide du mémoire technique fourni par le candidat</i>)	50 %
Prix des prestations (« BPU » en Annexe n°2 de l'Acte d'Engagement)	40 %
Délai d'exécution (<i>Formulaire en annexe n° 3 de l'Acte d'Engagement</i>)	10 %

- Lots 3 et 4 :

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	PONDERATION
Valeur technique (<i>appréciée à l'aide du mémoire technique fourni par le candidat</i>)	60 %
Prix des prestations (« BPU » en Annexe n°2 de l'Acte d'Engagement)	40 %

Cinq entreprises ont présenté une offre.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 septembre dernier a attribué le marché comme suit :

- Lot N°1 : Fourniture et livraison d'un camion porteur remorquant 6x2 pour le quai de transfert de Saint Pierre en Faucigny avec la reprise d'un camion porteur 6x2
BERNARD TRUCKS – 01442 VIRIAT
Montant du marché : 51 602,76 € HT (coût du camion neuf 86 602,76 € – reprise de l'ancien camion 35 000,00 €)
- Lot N°2 : Fourniture et livraison d'un bras Ampliroll à installer sur le camion porteur remorquant 6x2 pour le quai de transfert de Saint Pierre en Faucigny
FOREZ-BENNES - 42600 MONTBRISON
Montant du marché : 38 800,00 € HT
- Lot N°3 : Fourniture et livraison d'un camion tracteur 4x2 sur le site de Bellegarde sur Valserine
BERNARD TRUCKS – 01442 VIRIAT
Montant du marché : 86 092,76 € HT

- Lot n°4 : Fourniture et livraison d'une remorque à fonds mouvants sur le site de Bellegarde sur Valserine
LEGRAS INDUSTRIES – 51200 Epernay
Montant du marché : 61 950,00 € HT

Il a été proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer ce marché n°17SD011 selon l'attribution faite par la Commission d'Appel d'Offres.

M PYTHON précise qu'une seule réponse a été reçue pour les camions porteurs mais avec des offres logiques.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer le marché tel qu'attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

X – QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur le Village du Recyclage et de la Valorisation du 16 septembre :
503 visiteurs avec une fréquentation inégalement répartie entre le matin et l'après-midi. Quelques visiteurs n'ont pas pu visiter le CIEL en raison de l'affluence mais l'information sur l'ouverture du CIEL le 18 novembre 2017 a été relayée. Il s'agit d'une journée réussie avec une très bonne mobilisation des agents qui se sont investis dans l'animation de cet événement ainsi que de nos partenaires.
- Information sur les derniers mouvements de personnel :
Service Transfert, quai de déchargement de Bellegarde sur Valserine :
 - arrivée de **Marc NATALE** le 2 novembre et de **Alain DREVON** le 4 décembre aux postes de chauffeurs.
 - départ de **Franck DENIAUD** sur le site de Groissiat en remplacement de Jean-Baptiste LIEVRE muté au Conseil départemental du Jura et de **Jean-Louis LLANDERAL** sur le site de Crozet .**Service communication :**
 - **Sébastien ULLIANA** remplacera Sophie REVEL à compter du 1er janvier.**Service Tri/Recyclage :**
 - **Adrien ARCHIS** remplace Hélène LAFFOUCRIERE durant son congé parental (lot 4) au 1er novembre.
 - **Aude LEBLANC** remplaçante sur le lot 4, est nommée sur le nouveau lot 7 (Communautés de Communes Usse et Rhône et du Canton de Rumilly).
- Prochaine réunion du Comité syndical : jeudi 14 décembre à 18h00
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets :
 - 18 novembre : portes ouvertes du CIEL – visites de 09h à 12h et de 14h à 17h sans réservation. A 11h aura lieu la remise des prix du concours de dessin lancé le jour du Village du Recyclage et de la Valorisation
 - 25 novembre : Gratiféria à la Halle en Verre à Ambilly organisée en partenariat avec la Commune et les associations locales.
- Compostage : aménagement d'une plateforme pédagogique sur l'ancien site des composteurs au SIDEFAGE livrée pour le Village du Recyclage et de la Valorisation. Cet outil a vocation à être intégré aux visites du CIEL ainsi qu'à vivre d'animations plus spécifiques initiées par les Ambassadeurs du compostage notamment.

- Traitement des fumées : M PYTHON explique qu'il faut veiller à ce que l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) reste performante et que dans cet objectif, il faut procéder aux opérations de modernisation nécessaires. D'où le parti pris de modifier certains systèmes du process actuel. Pour rappel, l'emprunt lié à la construction de l'UVE arrivera à son terme en 2018. Par conséquent, le SIDEFAGE retrouvera une nouvelle capacité d'investissement en 2019.
L'Exécutif est donc en train de travailler pour proposer un programme de modernisation qui serait accès sur le traitement des fumées. Bien que le traitement humide actuel soit performant, il devient obsolète au regard des technologies actuelles.
Un travail d'étude sera mené par notre opérateur qui dispose des ressources en interne. C'est un choix motivé par la nécessité d'éviter les conflits entre constructeur et utilisateur. Le résultat de cette réflexion sera soumis à la prochaine réunion du Comité syndical du 14 décembre.
- Modifications des statuts votées le 06 juillet dernier : l'approbation de tous les adhérents est aujourd'hui réputée acquise.

La séance est levée à 21 heures 30

Fait à Bellegarde-sur-Valsérine, le 12 octobre 2017

**Le Président,
François PYTHON**



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Python', written in a cursive style.